

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 22 Juillet.

On se demande si M. le président de la République clora la session ordinaire du Parlement le 8 août prochain, et convoquera la Chambre en septembre pour achever l'expédition du budget. L'Agence Havas a annoncé que cette combinaison avait les plus grandes chances d'être adoptée. Là-dessus, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, un député de la gauche radicale, M. Antonin Proust, monte à la tribune, demande au Gouvernement si la note de l'Agence Havas a un caractère officiel et ajoute que « si elle émanait, à un titre quelconque, du Gouvernement, elle serait de nature à troubler, à dénaturer même, les rapports qui doivent exister entre la Chambre et le pouvoir exécutif. » M. de Marcère réplique que la note en question n'a aucun caractère officiel ni officieux et que quand le Gouvernement a une communication à faire, au point de vue politique, il se sert de la tribune ou du Journal officiel. Après quoi, M. Antonin Proust s'est déclaré satisfait et l'incident a été clos.

Mais c'est au public sérieux et impartial à rechercher à quoi cet honorable tendait. Le *Moniteur universel* dit à ce sujet : Qu'il n'imaginera pas que la gauche puisse élever le moindre doute sur les droits du chef de l'Etat en ce qui regarde la convocation et la clôture des sessions parlementaires. Ces droits sont si bien l'évidence, que l'Assemblée nationale a entendu les limiter, en faisant inscrire dans la loi des pouvoirs publics une disposition portant que le chef de l'Etat devra convoquer le Parlement si la demande en est faite dans l'intervalle des sessions par la majorité absolue des membres composant chaque Chambre. Mais il n'y a plus dans les circonstances actuelles, ce droit du président de la République à clore la session parlementaire, le mois prochain et à convoquer ultérieurement une session extraordinaire a été reconnu par M. Gambetta. Il a dit sur ce sujet :

Lorsque vous aurez consacré un certain nombre de séances à exécuter le programme que vous soumettez, vous sentirez vous-mêmes la nécessité de vous reposer, parce que la date de la session des conseils généraux arrivera. Vous rejetterez pour le moment du retour, DONT LA FIXATION SERA L'ŒUVRE DU MINISTÈRE ET DU POUVOIR EXÉCUTIF, la discussion des autres budgets de dépenses.

Ainsi les droits du pouvoir exé-

cutif ne sont pas en question ici, de l'aveu de M. Gambetta. Alors, nous le répétons, à quoi tendait la question de M. Proust ? En quoi surtout était-elle de nature à altérer les rapports qui doivent exister entre la Chambre et le pouvoir exécutif ? Voilà ce que nous ne réussissons pas à découvrir, puisque, d'une part, la note de l'Agence Havas est parfaitement exacte, et que, de l'autre, l'opposition et le Gouvernement sont d'accord sur les prérogatives du chef de l'Etat, comme sur l'usage qu'il se propose d'en faire.

Il est hors de doute que la Constitution du 25 février a pleinement sauvegardé les droits du pouvoir exécutif, et que par conséquent elle doit inspirer confiance à tous ceux qui, sans présentation et sans parti pris, veulent assurer l'ordre et la prospérité en France en réservant le lendemain après une expérience loyale et complète des institutions républicaines.

SÉNAT.

Séance du 19 juillet.

M. Foucher de Careil a paraphrasé le discours de M. Challemeil-Lacour et le rapport de M. Spuller. Néanmoins, il a eu un succès : il a fait monter Mgr Dupanloup à la tribune.

L'illustre prélat n'a pris la parole qu'avec tristesse. Le cours des événements l'oblige à recommencer aujourd'hui une tâche qu'il croyait achevée, à défendre une cause qu'il croyait gagnée.

Il a défendu avec chaleur, avec conviction les jurys spéciaux, qu'il a vengés de tous les reproches que M. Foucher de Careil leur avait adressés, sans les connaître.

Oui, s'est écrié Mgr Dupanloup, oui, la liberté de l'enseignement ne sera qu'un édifice sans fondement et sans solidité, si on lui enlève ce qui la constitue réellement : la liberté des méthodes et des programmes, et surtout le droit de participer à la collation des grades.

Mgr Dupanloup a rencontré, dans le cours de son allocution, au langage toujours élevé, de véritables mouvements d'éloquence qui ont enthousiasmé toute la droite.

M. Challemeil-Lacour avait dit que les catholiques retourneront, quand ils seront forts, parce qu'ils seront libres, contre ceux qui les leur auront données, la liberté et la force.

Mgr Dupanloup a répliqué à cet argument par ces paroles de l'archevêque de Westminster à M. Gladstone, paroles auxquelles il s'est associé : « Nous voudrions sans doute que tout le monde crût pleinement à la vérité. Mais une foi imposée est une hypocrisie devant Dieu et devant les hommes. »

Après avoir épuisé, à travers quelques

orages que sa parole ardente et colorée soulevait sur les bancs de la gauche, toute la série de arguments qu'on peut invoquer contre le projet de M. Waddington, l'éminent évêque d'Orléans est descendu de la tribune au milieu d'une agitation générale et au bruit des applaudissements unanimes de la droite.

C'est M. Jules Simon qui a répondu à Mgr Dupanloup. Il est monté à la tribune, après une courte suspension, à cinq heures et demie.

Comme lui, il veut la paix des cœurs et l'harmonie des esprits ; comme lui, il veut la stabilité des lois, le respect des droits acquis et les réalités de la liberté. Mais il ne croit pas que le projet de M. Waddington leur porte atteinte.

Un des traits principaux de cette réplique, c'est la déclaration que l'ancien ministre de M. Thiers a faite, que le parti qui a triomphé dans les scrutins du 20 février et du 5 mars, c'est le parti républicain constitutionnel modéré libéral.

Nous désirons que les faits confirment ces paroles, qui ont été très-applaudies à gauche.

Tout en défendant avec énergie les Universités de l'Etat, M. Jules Simon s'est fait applaudir sur tous les bancs en mêlant à ses considérations spéciales un éloge éloquent du catholicisme, qui est une chose sainte et auguste, dont le culte est si poétique, qui protège l'enfance, qui nous laisse à tous les plus doux souvenirs, et qui compte dans ses rangs tant de grands penseurs.

Après le discours de M. Jules Simon, la suite de la discussion a été renvoyée à demain jeudi.

M. de Gavardie, qui s'était fait rappeler à l'ordre pour ses interruptions, a voulu expliquer ses paroles. Il n'a fait qu'en aggraver le caractère personnel. Le rappel à l'ordre a été maintenu.

ORIENT

Mêmes contradictions dans les nouvelles de la guerre entre la Serbie et la Porte ; néanmoins, l'avantage des turcs continue à paraître incontestable, tandis que les Monténégrins ont au contraire le dessus contre les Turcs. On accuse les Monténégrins de s'intéresser médiocrement aux Serbes, et de vouloir conquérir pour leur propre compte l'Herzégovine.

La Roumanie a adressé décidément un mémoire à la Turquie, et non un *mémorandum* aux puissances. Cette communication comprend six points.

Le premier point est une satisfaction d'amour-propre. On sait que le traité de Paris avait maintenu à la Moldavie et à la Valachie une existence distincte, mais que ces deux pays s'étant mis d'accord en 1859, pour élire un même hospodar, le colonel Couza, « l'unité personnelle » se transforma bientôt en unité nationale, et les deux provinces prirent le nom de

Roumanie. Le sultan, avait toléré le fait sans accepter le nom ; actuellement le gouvernement roumain voudrait être reconnu par la Turquie sous le titre qu'il a assumé. D'autres demandes de la Roumanie tendent à desserrer les liens de vassalité. Ainsi, l'admission dans les rangs du corps diplomatique de l'agent roumain à Constantinople serait une assimilation indirecte de la Roumanie aux puissances souveraines. On pourrait en dire autant de la juridiction à attribuer à l'agent roumain sur les nationaux domiciliés en Turquie, de l'admission de plein droit des passe-ports roumains par l'autorité turque, et du règlement, par convention diplomatique, c'est-à-dire par négociation de puissance à puissance, des questions commerciales, postales, télégraphiques et d'extradition. Enfin, la note roumaine touche, sur deux points à la question de territoire. Elle demanderait d'abord une délimitation précise des îles du Danube. Actuellement les eaux du Danube sont turques ; il est probable que la Roumanie voudrait devenir maîtresse de la moitié des eaux du fleuve et de la moitié des îles. Ensuite, la Roumanie réclame une rectification de la frontière, au delta du Danube. Cette modification serait chose grave. On sait que le traité de Paris a attribué à la Moldavie la partie de la Bessarabie limitrophe au bas Danube, et cédée par la Russie. De ce côté, la Roumanie a pour frontière au sud la bouche nord du Danube. Les deux bouches de Sulina et de Chedhrillis sont au contraire en territoire turc, et par conséquent, le delta du Danube est sous la domination exclusive de la Turquie. C'est probablement une partie de ce delta que désirerait posséder la Roumanie, de façon à être maîtresse des deux rives de la bouche du nord, ou de Kilia.

Malgré tous les articles et toutes les notes des journaux, malgré même certaines atténuations du ministère nouveau, il y a un fait grave dans l'envoi du mémoire à Constantinople. La main de M. de Bismarck se voit assez clairement dans ce nouvel incident oriental.

À la Chambre des communes, M. Disraeli, répondant à M. Baxter, a dit qu'il résultait des dépêches de sir H. Elliot que les atrocités attribuées aux Turcs en Bulgarie avaient été « grossièrement exagérées. »

Le dernier télégramme de sir H. Elliot, arrivé vendredi soir, constaterait que la loyauté de toutes les classes des citoyens en Turquie est extraordinaire. Les volontaires s'offriraient en nombre considérables pour marcher contre les Serbes. Les chrétiens aussi bien que les mahométans s'enrôleraient à Constantinople et dans les provinces. Il serait question

de donner aux volontaires un pavillon sur lequel seraient déployés la Croix et le Croissant côte à côte.

Ces fables n'ont pu être débitées sérieusement devant un Parlement anglais. Les atrocités commises en Bulgarie sont trop réelles. Mais que dire de cet ambassadeur ou de ce ministre assez dédaigneux du bon sens national pour parler d'un étendard commun aux mahométans et aux chrétiens, et sur lequel la croix et le croissant seraient associés !

Le gouvernement barbare, prévaricateur et banqueroutier qui vient de déclarer la guerre sainte tenterait en vain d'imposer maintenant à ses sujets le respect de la conscience d'autrui. Si l'ambassadeur d'Angleterre a véritablement appris à M. Disraeli ce que ce dernier a répété à la tribune, c'est que l'ambassadeur s'est moqué du premier ministre... ou bien qu'il est aveugle.

On lit dans l'*Estafette* :

Il circule depuis quelques jours des bruits très graves sur l'état mental et sur la santé du sultan Mourad.

On sait qu'Abdul-Aziz, voulant changer l'ordre de succession au trône, avait confiné son neveu dans un isolement et dans une oisiveté presque absolus.

Brusquement tiré, par une conspiration de palais, de cet état de vie végétative et contemplative, et transporté au milieu des agitations les plus tragiques. Mourad aurait subi, paraît-il, une commotion trop forte pour la solidité de ses facultés intellectuelles. Le suicide d'Abdul-Aziz et le meurtre de Hussein-Avni pacha ont fait en outre sur son esprit une impression tellement profonde, qu'il semble fermé aux préoccupations dont il devrait être assailli dans la situation actuelle de l'Orient.

Les journaux qui rapportent ces bruits ajoutent que les ministres peuvent à peine voir le sultan, et ne réussissent point à l'entretenir des affaires de l'Etat, auxquelles il paraît être absolument indifférent.

Enfin, si nous en croyons le *Standard*, on s'attendrait à Constantinople à une très prochaine abdication de Mourad, auquel on donnerait pour successeur son frère Abdul-Hamid.

Nous n'enregistrons que sous toute réserve ces nouvelles, comme tout ce qui nous vient en ce moment de ces régions orientales, où la légende, bien loin d'être le produit des siècles écoulés, se fabrique maintenant au jour le jour.

REVUE DES JOURNAUX

Français.

Les adversaires de la liberté d'enseignement accusent les universités libres de professer et de prêcher le mépris du Code civil. Le caractère des

hommes qui enseignent le droit dans les universités libres répond à ces accusations. L'un d'eux, celui précisément qui fait à l'université catholique de Paris l'un des cours de droit les plus importants, est un magistrat de la cour de cassation. Mais est-ce que les hommes de la gauche sont autorisés à se donner pour les défenseurs de notre législation civile un des légistes les plus considérables du parti radical ? M. Emile Acolas, candidat aux dernières élections, publie la nouvelle édition d'un *Manuel du droit civil*, dans lequel la législation française est l'objet des plus vives attaques. L'aver-tissement des éditeurs est ainsi conçu :

Le *Manuel de droit civil* n'est pas seulement un commentaire, et aussi exact, aussi impartial, aussi complet que possible, des lois civiles napoléoniennes ; il a, en outre, une portée générale considérable, et, à ce point de vue, il laisse bien loin derrière lui toutes les exégèses qui ont eu le Code Napoléon pour objet.

Le but avoué de l'auteur, dans l'ordre général, a été double :

D'une part, il s'est proposé de démontrer, à l'aide d'un procédé dont la sûreté est incontestable, c'est-à-dire en prenant les textes un à un, en les analysant, en les disséquant, que le *Code Napoléon* est une œuvre dépourvue de toute valeur, et que toute la doctrine dont il est dérivé, et qui en est dérivée à son tour, n'est qu'un amalgame de raisonnements quintessenciés, fréquemment contradictoires, aussi étrangers au sentiment des réalités les plus manifestes, les plus extérieures, qu'à la conception de la nature intime des rapports juridiques.

D'autre part, l'auteur s'est efforcé de jeter lui-même les bases d'une doctrine et d'une législation nouvelles ; frappé des immenses développements qu'ont pris en ce siècle les sciences physiques et naturelles, et convaincu que la méthode qui a régénéré ces sciences est la seule qui puisse légitimement servir à édifier la science de l'homme tout entier, c'est à l'observation de la nature et à l'induction qu'il a constamment fait appel pour dégager les principes de chaque matière et pour appuyer les réformes dont il trace l'esquisse.

Si le *Manuel du droit civil* au lieu d'être l'œuvre de M. Acolas son coreligionnaire politique était l'œuvre d'un catholique, quel parti n'en eût pas tiré M. Challemel-Lacour ?

Liberté

Ce n'est pas seulement en France que la division des partis rend difficile la constitution d'une grande majorité gouvernementale, fermement dévouée aux doctrines politiques qui prévalent dans les régions du pouvoir. L'Allemagne est dans des conditions analogues. Il n'existe pas, dans ses Assemblées représentatives, de parti de gouvernement proprement dit, c'est-à-dire qui soit d'accord avec l'exécutif sur un programme général ; il y a seulement des partis auxiliaires sur lesquels le pouvoir peut plus ou moins compter, selon les circonstances, mais avec qui il est très souvent en désaccord, et qui ne l'appuient qu'au moyen de transactions et de concessions réciproques. Il est vrai que la grande personnalité de M. de Bismarck et son immense popularité ont dominé jusqu'à présent toutes les velléités d'indépendance de ses amis et tous les efforts d'opposition de ses adversaires. Il est vrai également que le régime parlementaire, tel qu'il est pratiqué dans les pays libres, avec la responsabilité ministérielle comme sanction, n'existe ni en Prusse ni en Allemagne. La situation du chancelier ni celle des ministres ne dépendent d'un vote des Chambres. Nommés par l'empereur, ils ne sont responsables que vis-à-vis du souverain. Le rejet de leurs propositions par le Reichstag, l'échec de leurs idées ne font pas naître nécessairement une

crise. Un vote contraire ne les empêche pas de représenter leurs projets à une session suivante, mais ils ne se retirent pas même devant un nouvel échec. En un mot, la majorité en Allemagne n'a pas le pouvoir de faire ni de défaire les ministères.

Pendant, on ne peut méconnaître l'influence d'opinion qu'exercent toujours les votes des représentants du pays. Si peu parlementaire qu'il soit, un gouvernement a toujours besoin de cette force morale qui résulte de l'approbation du plus grand nombre ; il doit tenir, dès lors, à constituer autour de lui une majorité compacte et dévouée avec laquelle il soit sûr de se trouver sans cesse en complète communion d'idées sur toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure.

Or, jusqu'à présent, M. de Bismarck n'est point parvenu à organiser un parti puissant, dont il soit le chef et l'âme, qui représente sans réserve sa politique et la défende dans le Parlement et dans le pays. Il domine les partis et, en général, les entraîne, mais il n'en a pas qui soit le sien. Il a des alliés qui peuvent aisément l'abandonner ; il n'a pas des soldats à lui dont la forte discipline puisse le laisser sans inquiétude dans sa stratégie parlementaire.

Jusqu'à présent, son principal allié a été le parti national-libéral. C'est celui qui a fait avec lui, l'unité allemande ; c'est le complice de toutes ses ambitions et de toutes les annexions. Il y a entre eux une solidarité qui semblait devoir pour longtemps les souder l'un à l'autre ; mais, depuis quelque temps, les liens qui les unissaient se sont relâchés visiblement, et aujourd'hui le comte de fer (*eisener Graf*), comme on appelle le grand-chancelier, semble vouloir se détacher de ses anciens amis. Il est peu de points, en effet, sur lesquels ils s'entendent pleinement. Les nationaux-libéraux, à peu près semblables à notre centre gauche, sans être d'un libéralisme ardent, veulent cependant le développement progressif des libertés publiques ; ils rêvent surtout la réalisation du régime parlementaire et la création d'un ministère responsable, ce à quoi M. de Bismarck résiste énergiquement : « Jamais, a-t-il dit un jour, je ne me résignerai à ce rôle ingrat. »

INFORMATIONS

La promotion dont M. le duc Decazes a été l'objet hier dans la légion d'honneur, fait considérer que la loi Princeteau est doré et déjà abrogée. On fait observer, en effet, que l'Assemblée nationale en rendant une loi sur la tenue de ses membres n'a pu engager à aucun degré ses successeurs, soit au Sénat, soit à la Chambre des députés. Il est donc douteux que la gauche donne suite à l'idée qu'elle avait eue d'abord, de questionner M. Dufaure sur ce point. On ne l'avait pas fait pour M. Denormandie, il n'y a pas lieu de le faire pour le duc Decazes, qui, du reste, n'a reçu en fait de distinctions, que ce que possèdent vingt de ses collaborateurs. Si l'on veut rétablir le prestige de la légion d'honneur, il n'est pas indifférent d'y admettre les hauts fonctionnaires de l'Etat.

La commission d'enquête sur l'affaire de l'école polytechnique a terminé ses travaux. Le rapporteur, M. Bertrand, a remis son rapport au ministre de la guerre. Elle a entendu 70 dépositions et siégé pendant neuf séances. Elle s'est en outre transportée au local des examens.

Le rapport sera publié au *Journal officiel*.

La sœur Marthe, la légendaire *Petite Mère*, l'une des quatre femmes décorées de la croix de la Légion d'honneur, vient de mourir.

La sœur Marthe, qui était entrée dans

les ordres fort jeune, fut toujours à un poste de combat. Sœur hospitalière à l'hôpital de Lyon au moment où le choléra décimait la population, on la vit nuit et jour au chevet de ses malades. Pendant la guerre de Crimée, elle était à Constantinople, soignant nos soldats. En 1859, en Italie, on la retrouve à la tête de l'ambulance que le général Roze avait fait établir à Milan. Lors du choléra de 1866, elle était à Amiens, toujours à son poste.

Une médaille d'or de première classe lui fut décernée, et plus tard elle reçut la croix d'honneur.

Pendant le siège, la sœur Marthe se prodigua avec un zèle infatigable, une incomparable charité pour le soulagement des blessés et pour les malheureux.

On lit dans le *Journal de Roubaix* :

Un duel a eu lieu sur le territoire de la commune d'Aubagne, entre un député français républicain et un député bonapartiste. Après dix minutes de combat, ce dernier toucha son adversaire au poignet droit, au même instant le député bonapartiste fut atteint au côté et au bras droit. Le médecin et les témoins décidèrent sur le champ que le duel était terminé, et tous les groupes rentrèrent immédiatement en France. Les deux adversaires et la médecin sont inconnus. Les témoins ont déclaré se nommer : H. Soyez, Maurice Richard, Troubetz-Koï, A. Van Praag, tous demeurant à Paris.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Mgr l'archevêque de Cologne a dissous l'officialité diocésaine.

C'est une précaution prise par les membres de l'épiscopat allemand, qui sont frappés de destitution par la loi prussienne.

De cette façon, les chanoines et les membres de l'officialité n'ayant plus aucune responsabilité, échappent aux poursuites du gouvernement.

— MM. Riant et Baudon présidents du comité pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre ont reçu un bref du Saint Père.

— On lit dans *l'Univers* :

La haine imbecile des citoyens municipaux de Paris contre le catholicisme s'acharne jusque sur les choses les moins faites pour l'inspirer. C'est ainsi qu'on lit dans le compte-rendu d'une séance du conseil municipal : « M. Brisson dépose un projet de voeu tendant à la suppression de toutes les inscriptions de noms de saints et de saintes inscrits dans les salles des hôpitaux et leur remplacement par des noms de savants. »

— Il serait impossible de reproduire toutes les injures qu'une certaine presse déverse journellement contre la Religion.

Il serait tout aussi impossible d'en donner même la plus faible idée.

C'est un effroyable déchaînement de cris, de calomnies, de blasphèmes, de tumultes sans nom.

Le mépris et le silence sont, à coup sûr, dans de certaines limites, les meilleures armes que les catholiques puissent opposer à la rage du *Siècle*, des *Droits de l'Homme*, du *Rappel*, du *Bien public*, du *XIX^e Siècle* et de cent autres feuilles de même acabit, de province et de l'étranger.

La rage de ces journaux est d'autant plus violente d'ailleurs qu'ils sentent eux-mêmes leur impuissance contre l'Eglise.

Henri NADAL

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 7 juillet 1876, ont été nommés :

M. Fournié, percepteur de 4^e classe à Lauzès, en la même qualité, à la perception de Castelnau. — M. Fer-

rando, percepteur d'Uzèze 5^e classe, à la perception de Saint-Félix (Lot), 4^e classe. — M. Faurie, percepteur de Saint-Germain, 4^e classe, à la perception de Saint-Germain réorganisée (Lot), 3^e classe.

La Société de Secours mutuels célébrera, dimanche prochain, 23 du courant, à huit heures et demie, la fête de saint Vincent-de-Paul, son patron.

A neuf heures, elle assistera, dans la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du St-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances pour entendre le rapport du président.

Monument

à élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Suite des souscriptions (11^e liste).

MM. Gros, ingénieur en chef et Gros, fils, ancien officier de mobile, 30 fr. ; Marcenac, médecin-major au 76^e régiment de ligne, 20 fr. ; Lacassagne, médecin, professeur au Val-de-Grâce, 10 fr. ; Duc, pharmacien à Caylus, 5 fr. ; Ayrat, receveur des domaines à Chaix-Dieu (Haute-Loire), ex-sous-lieutenant de la mobile, 20 fr. ; Deveze (Théodore), négociant à Paris, 50 fr. ; Deveze (Armand), fils, 25 fr. ; liste Guillou, limonadier, avenue de la Gare, 13 fr. 50 ; liste Caminade, débitante de tabac, 70 fr. ; liste Pouget (café Tivoli), 264 fr. ; les conseils municipaux de Crégols, 15 fr. ; de Lalbenque, 50 fr. ; des Junies, 50 fr. Total de la 11^e liste, 622 fr. 50.

La Commission a l'honneur de prier MM. les membres des Comités cantonaux de vouloir bien activer les quêtes à domicile et d'en verser le produit, le plus tôt possible, entre les mains de MM. les percepteurs.

Nous apprenons la mort de M. Paul Vidal, ancien curé, retiré à Calès, il était dans sa 76^e année.

Par les soins de la Société des *Sauveteurs du Lot*, les engins et appareils de sauvetage pour les noyés, viennent d'être déposés aux quatre points suivants : 1^o Bureau d'octroi du Port-Bullier ; 2^o Ecluse de St-Georges ; 3^o Ecluse de Valentré ; 4^o Ecluse de Labéraudie.

La boîte de secours se trouve déposée au bureau d'octroi du pont Henri IV.

Un drame qui pouvait avoir des suites bien funestes s'est déroulé dans les eaux du Lot.

Hier, 20 du courant, vers 4 h. 1/4 du soir, trois jeunes gens de 17 à 18 ans, étudiants à Cahors, se baignaient dans le Lot : les nommés T... G..., et Poujade, fils d'un brave gendarme de la brigade à cheval de Cahors. Les trois nageurs se rejoignirent vers le milieu du Lot, se dirigeant vers la rive gauche, à l'extrémité Est de l'île de St-Georges. Poujade était près d'aborder, lorsqu'il s'aperçut que G... nageait péniblement, la bouche ouverte et se remplissant de gorgées d'eau. T... qui avait fait la même remarque s'élança vers G... pour le contenir, mais il est saisi à bras le corps et étroit par G..., tous deux s'enfoncent. A leurs cris, Poujade accourt sans calculer le danger. La rivière est profonde, le courant rapide, le bord élevé en cet endroit. T... et G... repaissent à la surface en se débattant ; ils vont disparaître pour la seconde fois, lorsque Poujade saisit sous le menton G... alors inconscient, lui ferme la bouche, lui tient la tête hors

de l'eau, et après beaucoup d'efforts le ramène au bord, où il ne tarda pas à reprendre ses sens.

Quant à T..., aussitôt dégagé de l'étreinte de G... il s'était empressé de regagner la rive.

On nous écrit de Figeac :

Un commencement d'incendie s'est déclaré le 16 juillet, vers onze heures du soir, chez le sieur Lafon, coiffeur, rue de la mairie. Le feu avait pris entre le plafond du rez-de-chaussée et le plancher du premier étage. Des prompts secours ont arrêté le progrès des flammes. Les dégâts s'élevèrent à 100 fr. environ.

On nous écrit de St-Céré :

La lune de miel commence bien pour le sieur X..., âgé de 22 ans. Après une discussion avec sa femme, X... sortit brusquement de la maison en lui disant : « Tu seras cause d'un malheur. »

Quelques instants plus tard, le sieur Couzy, métayer, voyait dans un champ un individu qui, après s'être passé une corde autour du cou, se lançait de sur un noyer dans l'espace, il accourut aussitôt et coupa la corde. C'était X... qui venait d'attenter à ses jours. Quelques soins ont pu le ramener à la vie. Espérons que cet essai heureusement infructueux, dégâtera X... de la pendaison.

On sait que par décret en date du 10 septembre, les professions d'imprimeur et de libraire ont été rendues libres. MM. Taillefert et Houssard, se basant sur ce que l'article 4 déclare qu'il sera statué ultérieurement sur les conséquences du décret à l'égard des titulaires des brevets, en affirmant que la suppression desdits brevets d'imprimerie a été une atteinte portée à une propriété, proposent d'accorder, sans retard, une réparation légitime à des intérêts, selon eux, depuis trop longtemps en souffrance.

Il est question, paraît-il, de changer l'époque des vacances judiciaires.

Ces vacances qui, jusqu'ici, étaient fixées du premier septembre au trois novembre, commenceraient désormais le 15 août pour finir le 15 octobre.

C'est du moins ce que demandent un grand nombre de magistrats et d'avocats, et il semble probable que cette modification sera adoptée.

Suivant un décret qui vient de paraître à l'*Officiel*, les services télégraphiques qui seront créés à l'avenir dans les localités pourvues de bureaux de poste et dont l'importance ne comportera pas l'institution d'un bureau télégraphique spécial, seront gérés par les agents de la poste et installés dans les locaux de ce service.

Les services télégraphiques qui sont actuellement gérés par des agents municipaux dans les localités où il existe des bureaux de poste seront remis aux agents des postes, au plus tard à l'époque où l'agent municipal cesse ses fonctions.

Chaque année, au chef-lieu de chaque département, l'administration des télégraphes ouvrira un cours élémentaire et pratique d'instruction pour les candidats admis dans le département par l'administration des postes. Le même cours aura lieu dans d'autres villes principales, s'il y a lieu.

A l'issue de ces cours, il sera délivré des certificats d'aptitude aux candidats qui auront pu justifier de connaissances suffisantes sur l'installation d'un poste télégraphique, l'entretien

de la pile, le mécanisme du manipulateur, du récepteur, du paratonnerre et des accessoires.

En outre, les candidats seront soumis à des exercices de transmission et de lecture et à un examen sur les règles du service, les tarifs et applications.

Les appareils à signaux fugitifs seront remplacés par des appareils à signaux fixes.

On écrit de Perpignan :

Demain doit venir devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, l'affaire du terrible assassinat du chanoine Blanqué, supérieur du petit séminaire de Prades.

On se rappelle que Secundo, l'assassin, déserteur de l'armée espagnole, avait été recueilli par le vénérable abbé, qui lui avait donné l'emploi de jardinier.

Secundo a avoué son crime dans tous ses détails.

Il a raconté au juge d'instruction qu'il avait entraîné le malheureux chanoine au fond du jardin, près de la fosse qu'il avait préparée d'avance, et que d'un vigoureux coup de pioche sur la tête, il l'avait étendu à ses pieds.

Enlevant ensuite le corps, il l'avait couché dans le trou béant.

Comme il était en train de le recouvrir de terre, le chanoine, revenant de son évanouissement et rassemblant le peu de forces qui lui restaient, chercha à implorer la pitié du misérable. Mais le féroce espagnol redoubla ses coups et l'acheva à coups de pioche et à coups de pied.

Les débats de cette triste affaire seront certainement très-émouvants.

Le procureur général près la cour de Montpellier viendra soutenir l'accusation. La défense sera présentée par M^e Albert Tolza-Gironne, de notre barreau.

Sous ce titre : *Les exercices militaires dans les lycées*, nous lisons dans l'Armée territoriale :

« On assure que M. Waddington songerait à augmenter d'une manière notable les exercices militaires dans les établissements relevant de l'Université ; on donnerait aux élèves des instituteurs capables ; on leur enseignerait le tir, l'équitation, les armes ; enfin les leçons de gymnastique deviendraient plus fréquentes.

« Avec l'application d'un tel programme, les jeunes gens sortiraient des

collèges et lycées avec une instruction militaire presque complète, et n'auraient besoin pour se perfectionner, que de passer quelque temps au régime.

« Le ministre de l'instruction estime que, par ce moyen, on pourrait, sans nuire à l'armée, diminuer la durée du service militaire pour tous les jeunes soldats aptes à passer des examens au bout d'une année, de deux années, etc., de présence au corps ; la durée du service deviendrait ainsi proportionnelle à la capacité, à l'intelligence et à l'aptitude de chacun. »

Nous lisons dans l'Aveyronnais :

La partie supérieure du faubourg Saint-Cyric et le boulevard Napoléon à Rodez étaient en émoi, lundi soir. Voici ce qui s'était passé :

Deux gendarmes de service à la gare rentraient tranquillement à Rodez par la rue Saint-Cyric, lorsqu'ils furent injuriés par un individu, employé aux travaux du chemin de fer, qui n'aime pas la gendarmerie depuis qu'un procès-verbal des gendarmes de Marciac lui a attiré une condamnation à l'emprisonnement. Les gendarmes déclarèrent à l'individu, comme c'était leur devoir, qu'ils allaient dresser procès-verbal des outrages qui leur étaient adressés dans l'exercice de leurs fonctions, et l'insulteur persistant dans ses provocations, ils l'arrêtèrent pour le conduire au bureau de police. Mais l'individu résista et voila qu'aus sitôt tous les ouvriers étrangers, employés à la construction du chemin de fer ou à la moisson, qui remplissaient les abords des auberges du Faubourg, s'attroupent, s'ameutent autour des gendarmes, encourageant par leurs cris la résistance de l'individu légalement et justement arrêté.

« Sans se laisser intimider par le nombre, les gendarmes maintiennent leur prisonnier ; s'ouvrant un passage dans la foule qui s'augmente et se resserre de plus en plus autour d'eux, ils remontent lentement la longue rue Saint-Cyric. Un secours leur arrive : M. le commissaire de police Barrau, qui revenait du Foirail par le boulevard d'Estourmel, voyant la foule courir vers le parapet qui surmonte l'extrémité de la rue Saint-Cyric, accourt, voit ce qui se passe, va rejoindre aussitôt les gendarmes et se ceignant de son écharpe invoque son autorité pour dissiper l'attroupement. Mais rien n'y fait : surexcitée par les copieuses liba-

tions du dimanche qui suit le jour de paie, ces ouvriers, dont plusieurs ont déjà eu maille à partir avec la justice, se font un plaisir de créer un embarras et un danger aux agents de l'autorité ; M. le commissaire ne peut que continuer la lutte entreprise par les deux gendarmes et c'est à grand peine qu'ils peuvent arriver sur le plateau des Emburgues où le cercle qui les entourait et les pressait se grossit encore de la foule sortie des auberges de l'Embergue. La situation est de plus en plus critique ; les agents de l'autorité ne peuvent plus avancer et les gendarmes voient arriver le moment où ils seront obligés de faire usage de leurs armes. Il faut dire d'ailleurs avec tristesse que cette fois comme toujours, les spectateurs de cette scène brutale, au lieu de porter secours aux représentants de la loi comme on le ferait en Angleterre et dans d'autres pays où le respect de la loi est la source de la liberté, restaient dans l'inertie.

« Cependant des agents de police avertis viennent rejoindre le commissaire. Un citoyen intelligent donne l'alarme à la caserne de gendarmerie et bientôt les gendarmes arrivent au pas gymnastique. Alors la scène change de face et quatre des principaux perturbateurs sont emmenés, malgré la résistance qu'ils opposent et les coups qu'ils prodiguent aux agents de l'autorité ; l'attroupement se disperse pendant que les prisonniers sont conduits au dépôt de police.

« Mais là ne devait pas se borner la répression, car quelques-uns des individus que M. le commissaire avait remarqués parmi les émeutiers les plus acharnés et qu'il supposait les plus dangereux s'étaient esquivés. Au milieu de la nuit les agents de police ont procédé sans bruit à une razzia habilement organisée et conduite, qui a eu un plein succès.

« Les individus compromis, supposant que la police irait visiter les auberges et les garnis, s'étaient arrangés pour coucher en plein vent, derrière les bancs ou les parapets des proménades et des voitures stationnant sur la voie publique. C'est là qu'on est allé les chercher et qu'on les a trouvés. Ce matin, huit individus conservés au dépôt de police vont être conduits devant M. le procureur de la République qui décidera des suites à donner à l'affaire. Six autres ont été relâchés après les constatations nécessaires.

pâle comme une morte. Elle essaya cependant de se maîtriser, elle tenta de sourire, mais la passion l'emporta et elle se mit à pleurer.

Ces pleurs furent pour Ermeline l'aveu de cet amour que la honte l'avait empêchée de confesser. Aussi, embrassant tendrement sa fille elle lui prodiguait les plus douces caresses.

— Oui pleure, mon enfant, pleure sur le sein de ta mère. Crois-tu que je ne sache, que je ne doive même compatir à ta douleur ? Crains-tu que je t'en aime moins, crains-tu de m'être moins chère ? Non, mon enfant, non, ma petite fille. S'il m'était possible d'avoir jamais pour toi plus de tendresse, je te jure que ce serait aujourd'hui que je la ressentirais, aujourd'hui que je te vois pleurer, aujourd'hui que je comprends l'intérêt que mérite aux yeux d'une mère la douleur d'une fille obéissante.

Soulagée par ces paroles et plus encore par l'accent affectueux avec lequel elles étaient prononcées Béatrix, entourée de ses bras le cou de sa mère, cacha dans son sein son visage, et l'étreignit convulsivement en sanglotant toujours.

— Tu vois toi-même, disait Ermeline émue, tu vois toi-même qu'il n'est plus convenable d'aller avec lui comme par le passé. Et si ton père t'en fournit encore

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche 22 juillet.

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, musique de Verdi, tiré de la pièce de la Dame aux Camélias, d'Alexandre Dumas, fils.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 juillet 1876.

Naisances.

Bourgnou, Louis, rue du Portail-au-Vent.

Coudere, Alice, Gendarmerie.

Guignes, Henri, rue Nationale.

Salinié, François, rue du Portail-au-Vent.

Boutarie, Léon, rue des Badernes.

Décès.

Belmont, Jean, 41 ans, faub. St-Georges.

Delsol, Henri, 44 mois, faub. St-Georges.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

JOURS	FOIRES.
23 Diman.	
24 Lundi.	Catus, Terrou.
25 Mardi.	Bélave, Cardailiac, St-Germain, Souillac.
26 Mercr.	Bonevirole.
27 Jeudi.	Cazals.
28 Vend.	Soturac, Junies (les).
29 Samedi.	Grézels.

Lunaisons du mois de Juillet.

- ☉ P. L. le 6, à 3 h. 47 du soir.
- ☽ D. Q. le 14, à 2 h. 5 du soir.
- ☼ N. L. le 21, à 5 h. 2 du matin.
- ☿ P. Q. le 28, à 3 h. 28 du matin.

Les jours diminuent de 4 h.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

SÉNAT.

Séance du 20 juillet.

L'ancien rapporteur de la loi du 12 juillet 1875, M. Laboulaye, a pris au début de la séance, sous sa protection, cette loi encore inexpérimentée. Il répondait à M. Jules Simon. C'était à la fois un duel de talents et d'opinions.

M. Laboulaye trouve que le projet de loi sur la collation des grades n'est ni libéral, ni équitable, ni politique. Il le croit contraire à la liberté de l'enseignement, injuste envers les Facultés libres, dont il diminue l'importance, avant même qu'elles aient pu faire leurs preuves de capacité, et il pense qu'il ne peut que nuire à la République en lui faisant des ennemis irréconciliables.

M. Laboulaye s'étonne que ceux qui cherchent à affaiblir l'autorité, en donnant aux conseils municipaux le droit d'élire les maires, soient aussi ceux qui veulent fortifier l'Université, en lui laissant le privilège de la collation des grades.

l'occasion, c'est qu'il n'a pas le moindre soupçon sur sa fille. Mais toi, qui connais l'état de ton cœur, qui sais... Peut-être même Ottorino s'en sera-t-il aperçu. L'honneur t'ordonne à présent de t'éloigner de lui. Demain il doit aller à la chasse, tu me tiendras compagnie. Il partira après demain, et te voilà tirée d'affaire... et tout ceci restera entre nous deux.

Elle allait continuer et lui dire de qu'elle devait répondre à son père s'il venait la réveiller pour la chasse, mais elle entendit venir le comte et ne voulant pas se laisser surprendre, elle embrassa Béatrix et sortit en lui disant : c'est ton père, je dois m'en aller.

Béatrix resta longtemps à se remettre, elle appela enfin la suivante pour se faire déshabiller. Celle-ci la voyant toute irritée, la déshabilla sans prononcer une parole. Ce ne fut qu'après l'avoir mise au lit qu'elle lui demanda comme d'habitude quel livre elle voulait lire ce soir-là.

— Désirez-vous, lui demanda-t-elle, ce livre que vous aimez tant, avec ses gravures de démons et d'âmes damnées ?

Non, baisse les rideaux, éteins les lumières et laisse-moi.

— Et demain je vous réveillerai à l'aurore, n'est ce pas ? pour être prête à l'heure de la chasse ?

M. Waddington, ministre de l'instruction publique, a pris à son tour la parole, pour défendre son projet de loi. Il s'est surtout étudié à en amoindrir la portée générale et à en expliquer le caractère spécial. Il a protesté de ses sentiments conservateurs et déclaré qu'il n'avait cédé à aucune pression, lorsqu'il avait proposé de supprimer les jurys spéciaux, créés par la loi du 22 juillet 1875.

C'est M. le duc de Broglie qui a succédé au ministre de l'instruction publique. Il était plus de cinq heures, lorsqu'il est monté à la tribune, et pourtant il a réussi, par ses éloquentes paroles, à captiver l'attention du Sénat, bien que la discussion parût épuisée.

L'éminent orateur constate tout d'abord que dans la délibération actuelle, il n'a rien été dit qui n'eût déjà été produit dans les longs et brillants débats de l'année dernière devant l'Assemblée nationale. Il constate également que dans l'application de la loi du 12 juillet 1875, il n'est rien survenu, depuis qu'elle a été votée, qui ait pu motiver la pensée qu'a eue le gouvernement de la modifier dans l'une de ses dispositions les plus essentielles.

Cette loi déplaît, à la vérité, à une portion de la Chambre élue le 20 février et le 5 mars. Mais il n'est ni dans la mission, ni de la dignité du Sénat d'effacer de la législation une mesure importante, par ce seul motif qu'il y a un parti, une opinion qui la blâme.

C'est M. Bataillon qui répondra à M. le duc de Broglie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 22 juillet, 10 h. 50, m.

Le Sénat a repoussé hier le projet Waddington sur la collation des grades par 144 voix contre 139.

On ne croit à aucune modification ministérielle.

Bourse de Paris

Cours du 22 Juillet.

Rente 3 p. %.....	69.00
— 4 1/2 p. %.....	100.00
— 5 p. %.....	106.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 Jul.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.595 »	3.593 »
Crédit foncier....	710 »	710 »
Orléans-Actions...	1.015 »	1.012 50
Orléans-Obligations.	320 »	320 75
Suez.....	525 »	523 75
Italien 5 %.....	70 80	70 80

— Non, ne viens pas avant que je t'appelle.

— Et quelle robe vous faudra-t-il ?

— Sors, et laisse-moi tranquille.

— Il y a tempête ce soir — murmura la suivante ; et elle écouta.

Alors Béatrix s'abandonna à sa douleur, tout en étouffant ses sanglots. La lit lui semblait tout plein de ronces et d'épines ; elle ne trouvait pas de repos. Tantôt elle se levait comme pour respirer, tantôt elle s'enfonçait sous les couvertures et versait des torrents de larmes.

Elle croyait voir la fille de Rusconi resplendissante de beauté et d'orgueil, chevaucher dans les plaines de Côme, ayant à ses côtés Ottorino, et échangeant avec lui des paroles d'affection et d'amour. Elle s'efforçait de chasser ces images, d'en détourner son esprit ; elle fouillait le passé, elle interrogeait l'avenir, dans l'espoir d'y trouver une consolation, mais elle ne pouvait y réussir.

Dans sa vie, dans tout l'univers, elle ne voyait qu'un but vers lequel elle revenait toujours ; et les premières images qui n'avaient pas été dissipées, mais dont l'éclat avait été seulement affaibli, revenaient de tous côtés plus terribles.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

22 juillet 1876 (24).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE SIXIÈME.

(Suite.)

— Mais je ne te donnai point du lait : ç'aurait été du poison. Qui sait ce que tu aurais pensé alors dans ton petit cerveau, mais tu comprends toi-même aujourd'hui...

— A quoi voulez-vous en venir ? interrompit Béatrix moitié émue, moitié irritée de son émotion.

— Voici... Mais ne me regarde pas avec tant de colère. Non, tu n'entendras sortir de ma bouche aucune parole amère ; viens, écoute-moi avec calme et amour, écoute-moi comme je vais te parler. Ottorino part demain...

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :
1^{re} édit. 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro :
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

La dernière livraison parue de l'*Histoire de France* de Michelet édition populaire en livraisons illustrées publiée par la librairie Lacroix, nous fait assister à la terrible lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII, à l'humiliation du Pape par le roi de France.
C'est avec les couleurs les plus vives et

avec une éloquence toute particulière que Michelet nous retrace le grandiose spectacle de ces deux puissances du moyen-âge qui ont entamé un combat sans autre issue que la destruction de l'un ou de l'autre. Nous comprenons pourquoi le Roi de France a triomphé, et grâce à quels auxiliaires obstinés dans leur entêtement, il a remporté la victoire.

Parmi toutes les pages admirables de cette histoire c'est là une des plus belles. Aussi le public fait-il à cette publication l'accueil qu'elle mérite et Michelet est aujourd'hui considéré comme notre grand historien national. En lisant son *Histoire de France*, on peut-être fier d'appartenir à la nation qui a une pareille histoire et qui possède un tel historien.

Sous les titres de *Origine et chute du second Empire*. — *Le Gouvernement de la défense nationale* (collection in-18 à 3.50), la librairie Calman Lévy vient de mettre en vente deux volumes de M. Jules Simon, qui auront un grand retentissement. L'éminent et éloquent écrivain s'est placé au point de vue le plus élevé et le plus impartial pour apprécier les grands événements auxquels il a pris part. Cet ouvrage se recommande par la recherche de la vérité et la modération des jugements.

LE TOUR DU MONDE. — *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 811^e livraison. (22 juillet 1876). Texte: Voyage en Grèce, par M. Henri Belle. 1861-1868-1874. Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de Riou, J. Storek, J. Moynet, A. Rixens, H. Clerget et Lix.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 190^e livraison (22 juillet 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — L'Afrique centrale, par Louis Rousselet. — Le lion, par E. Lesbazeilles. — Les gants, par Charles Joliet. — La Petite Duchesse, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — L'heureux moulin, par Marie Maréchal. — Promenades en Amérique : Chicago.

Dessins de Lix, A. Marie et Théron. et Faguet.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an en mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 15 juillet 1876.

Mémoire sur l'établissement d'un tribunal international (2^e article). — La fin au

prochain numéro), par Paul Lacombe.

L'Armée et le Budget (3^e article, — fin), par Th. La Coste.

L'Industrie du fer en Europe (suite et fin), par E. Avril.

La Théorie du libre-échange et le libre-échange à l'intérieur (2^e article), par Menier.

Chronique économique : France. — La Situation agricole. — Concours régionaux (suite). — Arras, Bordeaux, Gap, Rhodéz, Reims, Rouen et le Puy, par Ernest Menault.

La Situation économique. — I. Les faits divers de la quinzaine. — II. Le monument de Tessier. — III. Travaux parlementaires. — IV. La navigation maritime et fluviale. — V. Les rapports sur le budget 1877 : ministère de l'agriculture et du commerce, par Achille Mercier.

Angleterre. — La situation économique. — Les Impôts (excise, timbre, domaine de la couronne, postes et télégraphes), par Edmond Barbier.

Allemagne et Autriche-Hongrie. — I. Le Congrès international de statistique à Pesth. — II. Un nouveau parti en Allemagne, les Agraires, par J. Hellès.

Bulletin économique : Actes officiels. — Production des céréales en France. — Etat de la dette de la ville de Paris. — Commerce extérieur de la Chine. — L'exposition des appareils scientifiques. — La crémation, par Georges Lassez. Bulletin politique.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (15 JUILLET 1876).

La pression de l'air et les êtres vivants, par M. Paul Bert. — Les mœurs turques en 1630. — Notes prises par un voyageur à Alger, en Barbarie. — Les associations végétales fossiles, par M. G. de Saporta. — Distribution du magnétisme libre dans des plaques d'acier elliptiques ou circulaires, par M. Duter. — La notion de la personnalité, par M. le Dr Dufay. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (15 JUILLET 1876). Ambroise Firmin-Didot, par M. le mar-

quis de Queux de Saint-Hilaire. — Les tragédies romaines de Shakespeare, par M. Paul Stapfer. — Causerie artistique. — Les sources profanes de Bossuet, d'après une découverte récente, par M. Ludovic Drapeyron. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N^o. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'École de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

La Chanson du jour illustrée.

Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytou.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements..... fr.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, troussees de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8
Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LE MONITEUR
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. Con-
fr. réponse étrangère. Nomin-
clature des coupons échus, des
par appels de fonds, etc. Cours
AN des valeurs en banque et en
AN bourse. Liste des tirages.
Vérifications des numéros sortis.
Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 fort. volume in-8.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux ins-
talés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de
toute espèce pour le traitement des maladies de
l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle,
diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre,
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique
dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons
réservés aux Dames. — Salons de jeux, de con-
versations et de Billards.
Tous les chemins de fer
conduisent à Vichy.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire,
PARIS, 21, boulevard Montmartre.
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LE BIEN PUBLIC
DE PARIS
Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIeux
Informations rapides et précises
Expédié par les trains poste du soir
PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.
DÉPARTEMENTS
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.
Un Numéro : 15 centimes
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre affranchie
Paris, Rue Coq-Héron, 5

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER
LE VÉRITABLE
NOM